


DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre
(6.3.a) bureaux, services administratifs, enseignement

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, Arrêté du 7 décembre 2007, Arrêté du 24 décembre 2012















A INFORMATIONS GENERALES	
N° de rapport : Référence ADEME : 2235T1142628F Date du rapport : 23/05/2022 Valable jusqu'au : 22/05/2032 Le cas échéant, nature de l'ERP : Année de construction : 1700 Diagnostiqueur : GOUBAULT Antonin	Signature : <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  </div>
Adresse : 26 rue de la monnaie 35000 RENNES INSEE : <input checked="" type="checkbox"/> Bâtiment entier <input type="checkbox"/> Partie de bâtiment (à préciser) : Sth : 2 224 m²	
Propriétaire : Nom : DIRECTION REGIONALE FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE ET DEP ILLE-ET- VILAINE Adresse : Avenue Jean Janvier 35000 Rennes	Gestionnaire (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

B CONSOMMATIONS ANNUELLES D'ENERGIE
--

Période de relevés de consommations considérée :

	Consommations en énergies finales <small>(détail par usage en kWh_{EP})</small>	Consommations en énergie primaire <small>(détail par usage en kWh_{EP})</small>	Frais annuels d'énergie En € (TTC)
Eclairage			
Bureautique			
Chauffage			
Eau chaude sanitaire			
Refroidissement			
Ascenseur(s)			
Autres usages			
Production d'électricité à demeure			
Abonnements			0,00 €
TOTAL			

Consommations énergétiques <small>(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure</small>	Emissions de gaz à effet de serre (GES) <small>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages</small>
Consommation estimée : kWh_{ep}/m².an	Estimation des émissions : kg_{eq}CO₂/m².an

Bâtiment économe	Bâtiment	Faible émission de GES	Bâtiment
 <p>≤ 50 A</p>		 <p>≤ 5 A</p>	
 <p>51 à 110 B</p>		 <p>6 à 15 B</p>	
 <p>111 à 210 C</p>		 <p>16 à 30 C</p>	
 <p>211 à 350 D</p>		 <p>31 à 60 D</p>	
 <p>351 à 540 E</p>		 <p>61 à 100 E</p>	
 <p>541 à 750 F</p>		 <p>101 à 145 F</p>	
 <p>> 750 G</p>		 <p>> 145 G</p>	
<p>Bâtiment énergivore</p>		<p>Forte émission de GES</p>	

C DESCRIPTIF DU BÂTIMENT (OU DE LA PARTIE DE BÂTIMENT) ET DE SES EQUIPEMENTS

Descriptif du bâtiment (ou de la partie du bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation
Murs : Murs en Pierre absence d'isolation	Système de chauffage : Chaudière classique	Système de production d'ECS : Chaudière classique
Toiture : Plafond en plâtre avec une isolation partiellement déroulé sur la surface du bâtiment dans les combles	Système de refroidissement : Aucun	Système d'éclairage : Tubes néon Ampoules standards
Menuiseries ou parois vitrées : Porte Porte d'entrée pleine en bois Fenêtre Fenêtre bois simple vitrage porte fenêtre porte fenêtre bois simple vitrage		Système de ventilation : Ventilation par ouverture de fenêtres
Plancher bas : Plancher donnant sur terre plein et/ou sur garage ou chaufferie	Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non requis	
Nombre d'occupants : < 300	Autre(s) équipement(s) consommant de l'énergie : Aucun	
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable : Néant	kWh_{EP}/m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Aucun		

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer les différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour en disposer, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien indiquée.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires :

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne en période d'occupation et en période d'inoccupation.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez les chauffe eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Éviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec, par exemple, une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; Ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

Compléments

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires
Simulation 1	Isolation des toiture avec une pente <60°	L'isolation des toitures devrait permettre d'atteindre une résistance thermique minimal au moins égale à 4 m ² .k/W. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.
Simulation 2	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur)	Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effnergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation

Commentaires :

En l'absence des consommations énergétiques fournies par le donneur d'ordre, il ne nous est pas possible de réaliser le calcul des consommations énergétiques du bien.

Les travaux sont a realiser par un professionnel qualifie.

Pour plus d'informations :

www.logement.gouv.fr rubrique performance energetique

[Www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

<p>Signature</p> 	<p>Etablissement du rapport : Fait à SAINT-MALO le 23/05/2022 Cabinet : ADIAG Nom du responsable : DURAND Antonin Désignation de la compagnie d'assurance : AXA IARD N° de police : RC 5271124804 Date de validité : 31/12/2022</p>
--	---

Date de visite : **17/05/2022**

Le présent rapport est établi par **GOUBAULT Antonin** dont les compétences sont certifiées par : **QUALIXPERT**

17, rue Borrel 81100 CASTRES

N° de certificat de qualification : **C3416**

Date d'obtention : **02/08/2021**

Version du logiciel utilisé : AnalysImmo DPE 3CL 2021 version 4.1.1